

COMMUNE DE CAURO

ARRETE DU MAIRE N°2016-052

*Portant autorisation d'un Vide Grenier sur le domaine public communal*

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAURO,**

Vu l'article L2212-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 310-2 du Code de commerce ;

Vu les articles R 310-9 et suivants du code de commerce ;

Vu les articles R 321-6 à 321-8, R 321-9 à R 321-12 et R 610-5 du Code pénal ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juillet 1992 ;

Vu la demande de l'association Les Gazelles, sise lotissement La Stagnola 20166 PIETROSELLA représentée par Mme Chantal CONTURSI pour l'organisation d'un vide-grenier le samedi 9 juillet 2016 sur la place Mascaro ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de réglementer cette manifestation pour garantir le bon ordre et la sécurité ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'association Les Gazelles est autorisée à procéder à l'organisation d'un vide-grenier sur la Place Mascaro.

**ARTICLE 2** : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour le samedi 9 juillet 2016 de 5h00 à 22h00. Elle est personnelle et incessible.

**ARTICLE 3** : Madame CONTURSI Chantal est tenue de produire à la mairie une attestation d'assurance concernant l'emprise du domaine public pour laquelle l'occupation lui est présentement accordée.

**ARTICLE 4** : Madame CONTURSI Chantal ne pourra en aucun cas se prévaloir de cette autorisation d'occupation consentie à titre gracieux, pour interdire les jeux habituellement pratiqués sur la place publique par les enfants du village, et les tenir responsables de toute nuisance pouvant être occasionnée par des jets de ballons ou de boules de pétanques.

**ARTICLE 5** : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration, dégradation ou salissures constatées, la commune de Cauro fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

**ARTICLE 6** : Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de Corse, et à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cauro, chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté, et à l'intéressée.

FAIT à CAURO le 6 juillet 2016

Le Maire,  
Pascal LECCIA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000855-20160706-2016-052-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2016